



Des territoires attractifs pour un développement équilibré

Le schéma départemental d'aménagement pour un développement équilibré des Yvelines

> DÉVELOPPEMENT

> DÉPLACEMENTS

> ENVIRONNEMENT

> AMÉNAGEMENT

Les orientations stratégiques d'aménagement pour les Yvelines

> de la concertation à l'action

Conseil général des Yvelines

Hôtel du Département
2, place André Mignot
78012 Versailles CEDEX

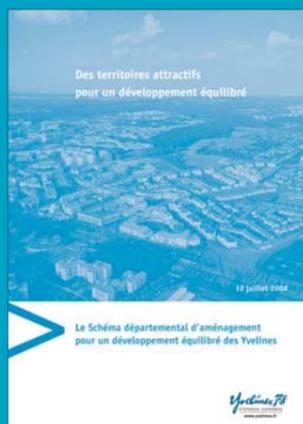
www.yvelines.fr

Yvelines 78
CONSEIL GENERAL

Yvelines 78
CONSEIL GENERAL

“ L’ambition de ce schéma est de mettre les atouts des Yvelines au service de la compétitivité internationale de l’économie francilienne et de corriger les déséquilibres internes au département. ”

Le schéma départemental d’aménagement pour un développement équilibré des Yvelines (SDADEY), adopté le 12 juillet 2006 par l’Assemblée départementale à l’unanimité, fixe un cap, qui s’inscrit lui-même dans le cadre des objectifs définis par la Région et l’État pour l’élaboration du Schéma directeur régional d’Île-de-France (SDRIF).



Un cadre de référence pour notre action et celle de nos partenaires

En prenant part à la définition d’une ambition collective pour l’Île-de-France, le département apporte sa vision du développement ancrée dans les réalités locales des Yvelines. Nous jugeons nécessaire de réaffirmer la place de l’Île-de-France dans la compétition des *régions monde* et de parvenir à une plus grande cohérence au sein des territoires. Et parce que le monde bouge, évolue, l’élaboration d’un tel document est indispensable pour faire connaître et partager nos orientations en matière d’aménagement du territoire et ainsi favoriser le développement harmonieux des Yvelines au sein de la région Île-de-France. Toutefois, s’il trace de grandes orientations, ce document n’en reste pas moins évolutif et aura vocation à s’adapter en fonction du contexte futur.

Un projet ayant fait l’objet d’une large concertation

Ce schéma est l’aboutissement d’une large concertation ayant permis de nourrir le débat et d’enrichir le projet. Les élus locaux et les acteurs économiques se sont exprimés dans le cadre de réunions ayant permis d’engager de nombreux débats. Les Yvelinois ont fait connaître leur point de vue par le biais d’un forum de consultation mis en ligne début 2006 qui a rencontré un très vif succès.

4 orientations stratégiques

Cette ambition se traduit par :

- le renforcement des territoires d’envergure régionale et des dynamiques locales
- l’amélioration et la réalisation des infrastructures nécessaires au développement
- la valorisation de l’environnement pour renforcer l’attractivité du cadre de vie
- la polarisation de l’urbanisation sur un réseau de villes et de bourgs, la maîtrise de l’étalement urbain, l’arrêt du mitage des espaces naturels

Nous entendons mettre en œuvre ces orientations stratégiques pour conforter notre attractivité et assurer aux différents territoires des Yvelines qualité de vie et progrès.

Pierre BÉDIER
Président
du Conseil général
des Yvelines



Montfort-l’Amaury

- Un travail de concertation innovant 4
- Les principales attentes des Yvelinois 5
- Les 4 orientations pour une attractivité renforcée et un développement harmonieux des Yvelines 6
 - renforcer les territoires de développement d’envergure régionale et conforter les dynamiques locales
 - améliorer et compléter les infrastructures nécessaires au développement
 - valoriser l’environnement pour renforcer l’attractivité du cadre de vie
 - polariser l’urbanisation sur un réseau de villes et de bourgs, maîtriser l’étalement urbain, stopper le mitage des espaces naturels
- 1^{ÈRE} ORIENTATION 8
renforcer les territoires d’envergure régionale et les dynamiques locales
 - un diagnostic : des atouts économiques remarquables
 - un enjeu : s’inscrire au cœur de l’économie francilienne
- 2^{ÈME} ORIENTATION 10
améliorer et compléter les infrastructures nécessaires au développement
 - le diagnostic : des conditions de transports dégradées
 - l’enjeu : le défi de la mobilité
- 3^{ÈME} ORIENTATION 12
valoriser l’environnement pour renforcer l’attractivité du cadre de vie
 - le diagnostic : un patrimoine exceptionnel
 - l’enjeu : une nature accessible
- 4^{ÈME} ORIENTATION 14
polariser l’urbanisation sur un réseau de villes et de bourgs, maîtriser l’étalement urbain, stopper le mitage des espaces naturels
 - le diagnostic : des territoires ayant chacun leurs spécificités
 - l’enjeu : préserver l’équilibre entre développement urbain et pérennité des espaces naturels

COORDINATION Direction de la communication et Direction du développement territorial économique et de l’environnement • CONCEPTION/RÉDACTION ID communes • CONCEPTION GRAPHIQUE Atelier des Giboulées • CRÉDITS PHOTOS Yann Arthus-Bertrand – Vincent Leloup – Gaël Cotonnec – Epamsa / Thierry Prat – SQY/CA – © PhotoAlto – Conseil général des Yvelines • septembre 2006

Un travail de concertation innovant

Le Conseil général des Yvelines a voulu faire de l'actualisation du SDADEY un moment de rencontre, de pédagogie, de débat et d'écoute des préoccupations locales. Innovante, cette concertation a vu la mise en place d'un forum de consultation des Yvelinois sur internet.

Une large mobilisation

De l'automne 2005 au printemps 2006, huit réunions territoriales, ont permis aux élus des Yvelines, venus en nombre, de débattre du SDADEY en tant que projet et de faire part de leur avis. Des élus des départements limitrophes ont également pris part à cette réflexion. Un temps fort de concertation s'est tenu le 18 janvier 2006 avec les acteurs économiques exprimant les attentes et les préoccupations des entreprises. Enfin, durant un mois, au début 2006, les Yvelinois ont eu la parole sur le forum de consultation spécialement créé sur le net [voir encadré].



Au plus près des réalités locales

« La concertation vise à faciliter la réappropriation par les acteurs locaux du projet stratégique départemental et régional » précise Pierre Bédier, président du Conseil général des Yvelines. « La vision régionale définit de façon générique les grands équilibres de développement de l'espace régional. L'approche départementale précise les objectifs en tenant compte des réalités territoriales et des préoccupations locales, afin que les conditions d'application du futur SDRIF soient adaptées aux spécificités des territoires ».

Ainsi, le processus de concertation a mis en évidence quatre problématiques majeures dégagées par les élus :

- l'amélioration de la qualité de service des transports collectifs
- le développement d'une offre de logements adaptée en termes de typologie et de prix
- le nécessaire renforcement de la protection des espaces naturels et agricoles
- l'amélioration des liaisons entre les différents pôles des Yvelines

Ces préoccupations locales ont enrichi le SDADEY. Celui-ci a ensuite été débattu en séance plénière au sein de l'Assemblée départementale le 24 mars 2006, en présence de Jean-Paul Huchon, Président du Conseil régional d'Île-de-France. Après une dernière étape de concertation avec les élus locaux en avril dernier, il a été approuvé dans sa version finale, le 12 juillet 2006.

→ REPÈRES : UN « NET » SUCCÈS

Forum de consultation : un choix innovant pour le département, un choix gagnant.

Se forger une opinion et donner son avis, tels étaient les objectifs principaux du forum de consultation mis en ligne du 9 janvier au 6 février dernier sur www.yvelines.fr.

Cette consultation a suscité un grand intérêt :

- 225 000 pages lues
- 6 000 contributions écrites de grande qualité.

Quand le net libère la parole...

Les principales attentes des Yvelinois

Les Yvelinois ont fait part sur le forum de consultation de trois fortes attentes, à l'instar de leurs élus :

- Le patrimoine naturel et historique yvelinois est plébiscité. Néanmoins, l'inquiétude semble poindre de voir s'altérer leur cadre de vie (bruit, pollution, etc.), à leurs yeux, l'atout majeur de leur département.
- Sur le sujet sensible des déplacements, les Yvelinois ont exprimé leurs insatisfactions. La difficulté à se déplacer d'un pôle à un autre au sein du département, quel que soit le mode de transport, provoque de l'exaspération.
- Le coût élevé de l'immobilier génère des frustrations auprès des jeunes ménages et des classes moyennes désireux d'accéder à la propriété. Ils attendent du marché immobilier un plus grand choix de logements.

→ DÉFI : LA MAÎTRISE DE L'ÉTALEMENT URBAIN

Le forum de consultation révèle des divergences de points de vue sur la localisation préférentielle du développement urbain, notamment en matière d'habitat.

Il fait apparaître un décalage entre les aspirations de certains Yvelinois clairement orientées vers un développement résidentiel péri-urbain très consommateur d'espace... et ceux qui souhaitent qu'on privilégie le développement, notamment de l'habitat, en milieu urbain, là où l'offre de services de proximité est présente et peut se développer.

Poissy



Mantes-la-Jolie



Houdan



Retrouvez tous les documents en lien avec le SDADEY sur www.yvelines.fr
Rubrique « Approbation du Schéma départemental »

Yvelines : attractivité renforcée et développement harmonieux

La stratégie poursuivie vise un développement équilibré prenant appui sur le renforcement des principaux pôles urbains. Ce développement est modulé selon la nature des territoires, certains étant amenés à se développer plus que d'autres. Cela signifie qu'il faut encourager le développement là où existent les infrastructures et les équipements, dans le souci notamment de diminuer les coûts d'aménagement.

Au plus près des réalités territoriales et des préoccupations locales, ce schéma départemental définit quatre orientations stratégiques pour le futur.

1 Renforcer les territoires de développement d'envergure régionale et conforter les dynamiques locales

- > Saint-Quentin-en-Yvelines – Versailles – Massy – Saclay : un territoire au service de la compétitivité internationale de l'économie francilienne.
- > Poissy et la Seine-Aval : un pôle d'appui du développement régional et un territoire à l'attractivité renouvelée.
- > Les pôles de la couronne rurale et de la frange urbaine dense : des dynamiques économiques locales à conforter.

→ ⊙ OBJECTIF

Poursuivre un développement urbain ambitieux... en articulant au mieux l'accueil d'entreprises, l'offre de logements et de déplacements, et en valorisant les atouts de chaque territoire.

2 Améliorer et compléter les infrastructures nécessaires au développement

- > Réaliser les liaisons de maillage régional par le bouclage des grandes infrastructures à l'ouest (A104 et A12).
- > Améliorer la qualité de service des lignes du réseau SNCF et les échanges routiers entre les grands pôles économiques et urbains (Seine-Aval, La Défense, Saint-Quentin-en-Yvelines, Versailles et Velizy).
- > Assurer une meilleure desserte routière et ferroviaire des grands sites logistiques des Yvelines (notamment portuaires), en lien avec la valorisation de la Seine comme axe de transport.

→ ⊙ OBJECTIF

Comblent certains retards en matière d'infrastructures, notamment en matière de transports... et améliorer l'accessibilité des territoires pour les entreprises, les salariés et les habitants.

3 Valoriser l'environnement pour renforcer l'attractivité du cadre de vie

- > Structurer et requalifier les espaces naturels de la vallée de la Seine.
- > Préserver les grands espaces de l'ouest de l'Île-de-France.
- > Mettre en œuvre une gestion patrimoniale de la forêt de Rambouillet conciliant protection de la nature et ouverture au public.
- > Permettre la structuration de coulées vertes d'agglomération au cœur des territoires les plus denses.

→ ⊙ OBJECTIF

Préserver de façon durable les espaces agricoles et naturels, notamment ceux fragilisés par la pression de l'urbanisation du fait de leur proximité des infrastructures ou des pôles urbains... les aménager, les valoriser et en tirer partie en terme de cadre de vie.

4 Polariser l'urbanisation sur un réseau de villes et de bourgs, maîtriser l'étalement urbain, stopper le mitage des espaces naturels

- > Renforcement de l'aménagement des pôles urbains.
- > Promotion d'un développement adapté à chaque territoire :
 - mettre en œuvre des projets urbains structurants sur les deux territoires concernés par une opération d'intérêt national (OIN) : polarisation de l'urbanisation sur les villes et les bourgs
 - organiser le développement aux abords de la zone agglomérée : maîtrise de l'étalement urbain
 - organiser le développement des territoires de la zone à dominante rurale : arrêt du mitage des espaces naturels.

→ ⊙ OBJECTIF

Maîtriser la localisation du développement par un renforcement des pôles urbains des Yvelines... permettre un développement différencié en fonction des capacités d'accueil de chaque territoire.

Plaisir



Guyancourt



Rambouillet



Ils ont dit...

“ La pression foncière à Paris et dans la proche banlieue va pousser les grandes entreprises hors des murs. Que fait-on pour les attirer ? Développons des pôles économiques un peu partout dans le département. ”

(extrait du forum de consultation qui s'est tenu sur internet du 9 janvier au 6 février 2006)



Renforcer les territoires d'envergure régionale et les dynamiques locales

LE DIAGNOSTIC

Des atouts économiques remarquables

La présence déterminante du secteur industriel (automobile, aéronautique), la forte progression des emplois métropolitains supérieurs, le renforcement des synergies entre les activités tertiaires, industrielles et R&D, confèrent au département des Yvelines des atouts remarquables.

L'ENJEU

S'inscrire au cœur de l'économie francilienne

Il s'agit de pérenniser les avantages comparatifs dont bénéficient les Yvelines en valorisant ses spécificités économiques, notamment industrielles, et en créant les conditions de développement des différents pôles économiques. Mieux desservis, en termes de logement, d'accessibilité, de formation, d'immobilier d'entreprises, de haut débit... ces pôles ne pourront que mieux rayonner sur le plan régional et national et conforter leur attractivité résidentielle.

LES ACTIONS

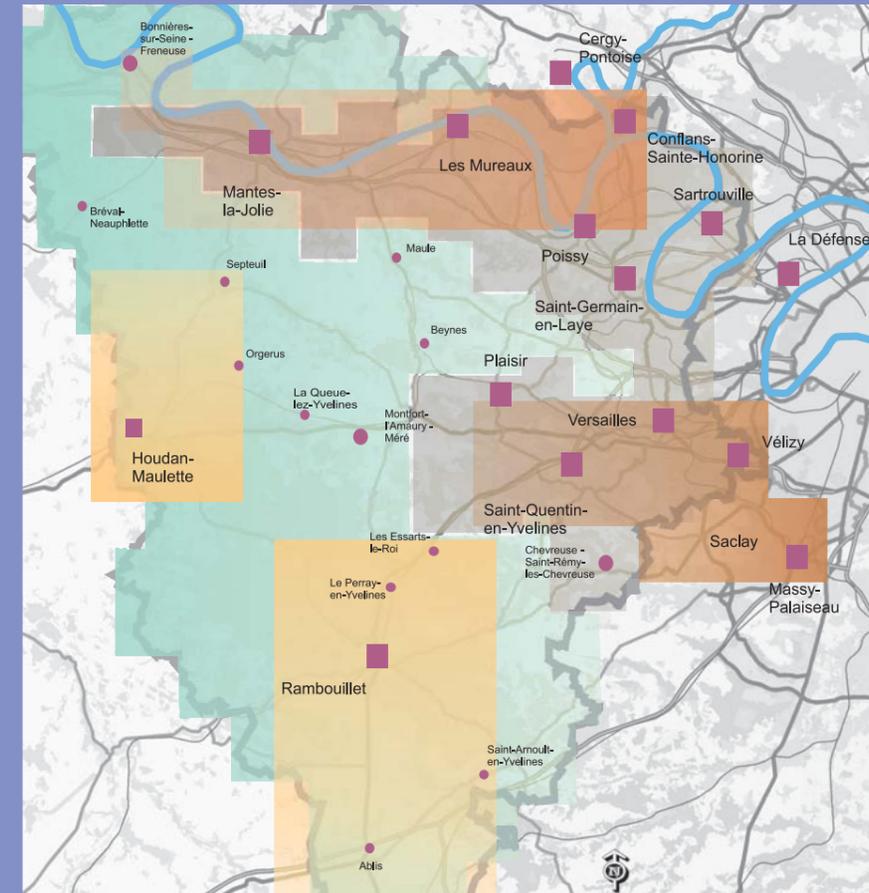
> Renforcer le rayonnement économique des territoires d'envergure régionale

Le pôle d'excellence, Saint-Quentin-en-Yvelines – Versailles – Vélizy (en lien avec Massy – Saclay)

- Promotion et confortement des activités économiques les plus à la pointe de l'innovation dans le cadre des pôles de compétitivité Mov'eo et System@tic
- Amélioration et développement de l'offre de transports en commun et du maillage routier local
- Renforcement de l'accessibilité aux pôles d'intérêt régional et aux aéroports
- Renouvellement de l'offre foncière et immobilière d'entreprises et développement des structures d'incubation
- Accroissement d'une offre de logements répondant aux aspirations de tous les ménages
- Renforcement de l'appareil de formation supérieure et de recherche.

Poissy et la Seine-Aval : un pôle d'appui du développement régional et un territoire à l'attractivité renouvelée

- Renforcement de l'accessibilité du territoire par la réalisation de grandes liaisons routières et ferrées
- Développement de l'offre urbaine sur les pôles existants, tant en termes de logements diversifiés que d'activités économiques ou d'équipements structurants
- Organisation d'une offre foncière et immobilière d'entreprises à l'échelle de l'ensemble de la vallée de la Seine pour les activités tertiaires et industrielles
- Développement économique autour des plate-formes portuaires multimodales de Limay et d'Achères
- Valorisation des activités liées aux éco-industries
- Développement du Pôle technologique universitaire du Mantois
- Renforcement de l'appareil de formation avec la mise en place d'une offre correspondant à tous les niveaux de qualification.



Carte des Yvelines

- Territoires d'envergure régionale concernés par une impulsion du développement urbain : Saint-Quentin-en-Yvelines – Versailles – Vélizy – Massy/Saclay – Poissy – Seine-Aval
- Territoires de confortement des dynamiques locales : - Rambouillet - Houdannais
- Pôles structurants
- Pôles d'appui
- Territoires à dominante urbaine
- Territoires à dominante rurale

> Dynamiser la couronne rurale

- Structuration à l'échelle intercommunale d'une offre de zones d'activités
- Valorisation de filières innovantes comme celle de la parfumerie-cosmétique à Rambouillet, partie prenante du pôle de compétitivité « Cosmétique, Sciences de la Beauté et du Bien-être »
- Confortement du pôle logistique d'Ablis
- Développement d'une offre de haut débit

- Mise en place de nouvelles formes d'organisation des services publics en milieu rural (maisons de services publics, points multiservices...)
- Développement d'une offre de locaux d'activités dans les centres-bourgs afin de revitaliser l'appareil commercial et artisanal local
- Amélioration de l'accessibilité aux équipements et aux services des pôles de proximité.

> Favoriser l'accueil d'entreprises sur les territoires de la zone agglomérée

Plusieurs obstacles devront être levés pour que les Yvelines profitent pleinement du desserrement des entreprises de la petite couronne parisienne : le désenclavement routier des Boucles de la Seine, l'amélioration des dessertes notamment ferroviaires (Grande ceinture ouest), la création d'une offre d'accueil économique de haut niveau et adaptation de l'offre en matière de logement...

Améliorer et compléter les infrastructures nécessaires au développement

Ils ont dit...

“ Comment organiser sa vie avec cette contrainte des transports en commun quand on ne peut pas leur faire confiance ? ”

(extrait du forum de consultation qui s'est tenu sur internet du 9 janvier au 6 février 2006)



LE DIAGNOSTIC

Des conditions de déplacements dégradées

La difficulté de circulation entre les pôles économiques et urbains et les dégradations des conditions de voyage dans les transports collectifs contraignent la vie des Yvelinois et constituent des freins au développement du département.

L'ENJEU

Le défi de la mobilité

La question de l'accessibilité et de la desserte des territoires tout comme celle de l'amélioration des conditions de déplacements constituent un enjeu majeur tant pour les personnes – et leur bien être, que pour les entreprises – et leur compétitivité.

Toutefois, si l'amélioration des infrastructures favorise le développement urbain et économique, cela exige, en retour, à la fois de mieux planifier le développement urbain et, dans tous les cas, de donner la priorité à l'urbanisation des territoires les mieux desservis.

LES ACTIONS

> Boucler les grandes infrastructures à l'ouest

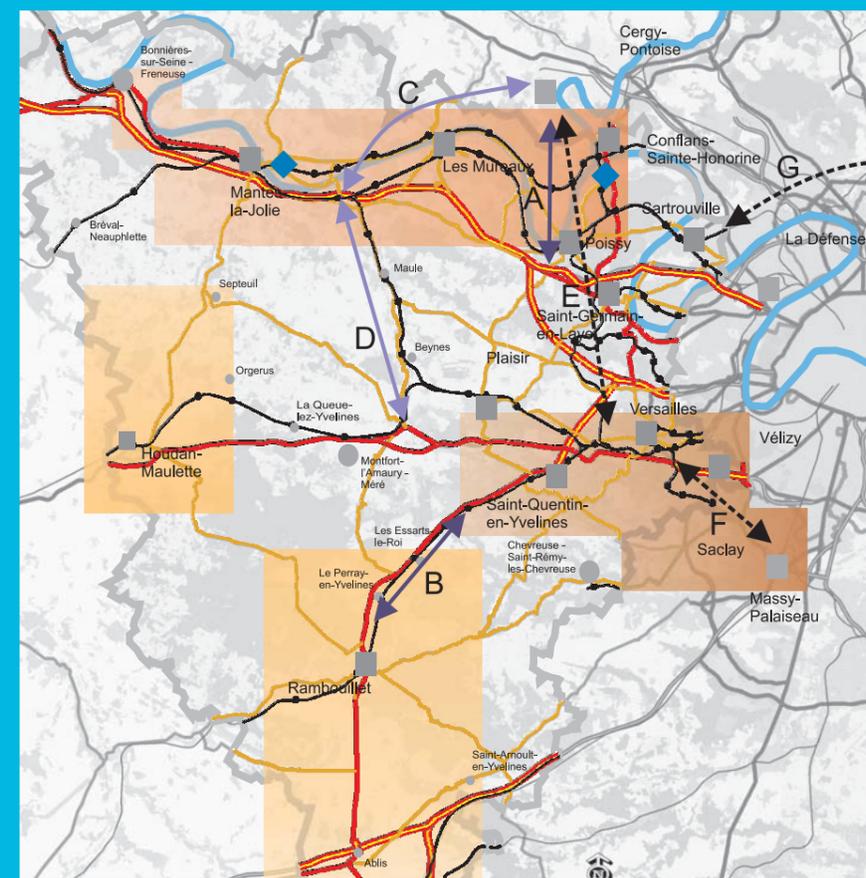
- **Autoroute** : bouclage de la Francilienne avec le prolongement de l'A 104
- **Train** : réalisation des tangentiels ferrés notamment Ouest entre Saint-Quentin-en-Yvelines – Versailles – Achères – Cergy-Pontoise, mais aussi Nord de Sartrouville à Noisy-le-sec et Sud de Versailles à Melun
- **TGV** : réalisation d'un contournement TGV à l'ouest de l'Île-de-France entre Massy et Roissy, connecté au projet de liaison avec les régions normandes (ELEONOR).

> Améliorer la qualité de service sur le réseau SNCF

La dégradation des conditions de transports sur le réseau ferré est particulièrement préoccupante au niveau de la vallée de la Seine (lignes SNCF rive droite par Conflans-Sainte-Honorine et rive gauche par Poissy) ainsi que pour les liaisons entre Mantes et Versailles.

Les améliorations attendues répondent à trois objectifs :

- Offrir de meilleures conditions de transport en termes de **régularité, de fréquence et de confort** en vallée de Seine, notamment vers Paris et les Hauts-de-Seine en période de pointe (EOLE)
- **Mettre en place une desserte cadencée** Paris – Seine-Aval attractive à l'échelle francilienne avec une offre performante vers la Seine-Aval aux heures de pointe
- **Faciliter l'accès aux pôles d'emploi** de Saint-Quentin-en-Yvelines – Versailles – Vélizy, de Poissy et de La Défense, à l'instar du projet de tramway Chatillon – Vélizy – Viroflay qui doit assurer le désenclavement du pôle d'activités de Vélizy.



Carte des Yvelines

- Pôles structurants
- Pôles d'appui
- Voies ferrées et gares
- Routes départementales
- Routes nationales
- Autoroutes

Des liaisons structurantes à créer pour développer les échanges entre pôles

Liaisons routières entre pôles

- ↔ Maillage régional
A = prolongement A104
B = prolongement A12
- ↔ Maillage départemental
C = C13-F13
D = liaison Seine-Aval – Saint-Quentin

Liaisons ferroviaires entre pôles

- E = tangentielle ferrée ouest
- F = tangentielle ferrée sud
- G = tangentielle ferrée nord
- ◆ Assurer la desserte du port de Limay et à terme, du site d'Achères

> Améliorer les échanges entre les grands pôles économiques et urbains

- **Le projet de liaison routière Seine-Aval – Saint-Quentin-en-Yvelines**
Cet axe nord-sud doit améliorer les liaisons entre la vallée de la Seine et le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines – Versailles – Vélizy.
- **Le projet routier C 13 – F 13**
Cette liaison routière nouvelle doit constituer une voie d'intérêt interdépartemental et améliorer l'accessibilité de la vallée de la Seine.

- **La tangentielle ferrée Ouest entre Cergy-Pontoise et Versailles**
D'intérêt régional, elle permettra d'assurer une liaison de pôle à pôle desservant successivement Versailles, Saint-Germain-en-Laye, Poissy et Achères avec un prolongement ultérieur vers Cergy-Pontoise.

> Assurer une meilleure desserte des grands sites logistiques des Yvelines

- La réalisation, à court terme, d'un **terminal fer/route** pour accroître les capacités de la plateforme multimodale de Limay
- La réalisation, à plus long terme, d'une **plate-forme logistique de transbordement de marchandises** à vocation multimodale sur le site d'Achères.

Valoriser l'environnement pour renforcer l'attractivité du cadre de vie

Ils ont dit...

“ Conserver les coulées vertes qui assurent le lien entre espaces urbanisés et espaces agricoles. Le maintien de cet équilibre est le seul garant de la qualité de vie inégalée des Yvelines. ”

(extrait du forum de consultation qui s'est tenu sur internet du 9 janvier au 6 février 2006)



LE DIAGNOSTIC

Un patrimoine exceptionnel

Pour mémoire, les Yvelines ce sont 180 000 ha non urbanisés, dont 25 000 ha de forêts domaniales et 30 000 ha d'espaces naturels sensibles.

Le patrimoine naturel yvelinois est d'une qualité exceptionnelle, mais sa valorisation au bénéfice du cadre de vie des populations urbaines reste encore inégale.

L'ENJEU

Une nature accessible et attractive

Le maintien, en général, de la qualité des paysages, de l'activité agricole et de la biodiversité nécessite des mesures de protection renforcées, et un développement des usages en direction des populations.

Pour ce qui concerne les espaces naturels périurbains les plus exposés, l'enjeu réside dans une approche combinant protection, aménagement et gestion des espaces au service d'un projet de développement territorial.

Il s'agit en conséquence d'organiser les trames paysagères, de développer une gestion patrimoniale, une offre de loisirs, et d'organiser la fréquentation des espaces naturels, notamment forestiers. L'objectif d'une telle pérennisation des espaces naturels est de valoriser des atouts qui font la singularité des Yvelines sur le plan régional et qui rendent le département si attractif, à l'instar des actions conduites par les Parcs Naturels Régionaux de la Haute Vallée de Chevreuse et du Vexin Français.

LES ACTIONS

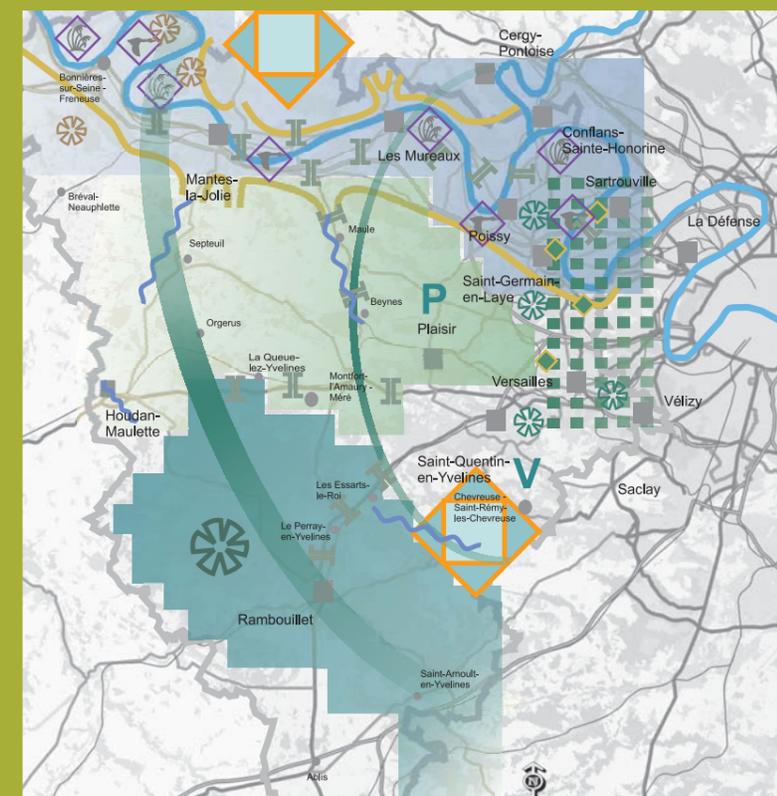
> Requalifier les espaces naturels de la vallée de la Seine

- **La trame naturelle de la vallée de Seine**
Il convient de préserver et valoriser le caractère exceptionnel du grand paysage de vallée fluviale, marqué par la succession de méandres, et la présence de sites de confluences, et encadré par des coteaux, falaises et buttes souvent boisés.
- **Les milieux humides et la ressource en eau**
Il s'agit de préserver durablement les espaces de fond de vallée ainsi qu'une ressource en eau de qualité.
- **L'activité agricole périurbaine du Val de Seine**
Il convient de pérenniser l'activité agricole en s'appuyant sur une diversification tournée

vers les populations résidentes (maraîchage,...), la recherche de nouveaux débouchés (biocarburants,...) et une gestion mieux adaptée des régions agricoles les plus enclavées (entre Epône et Vernouillet).

> Valoriser les grands espaces de l'ouest de l'Île-de-France

Les espaces ouverts concernés : Plaine de Versailles de Neauphle et de Houdan, plateaux des Alluets et du Mantois, vallées de la Mauldre, de la Vaucoeurs, bois de Civy et du Teil,...



Carte des Yvelines

Les éléments constitutifs du patrimoine naturel à préserver

La vallée de la Seine :

- le lit majeur
- le grand paysage de vallée
- les coulées vertes urbaines et les espaces agricoles constituant des coupures vertes
- les zones écologiques

L'arc majeur de la biodiversité :

- le massif de Rambouillet
- les forêts de Rosny et Moisson-Guernes
- les vallées de la Vaucoeurs et de la Vesgre
- les espaces agricoles constituant des coupures vertes

Les grands espaces ouverts de la ceinture verte :

- Plaine de Versailles
- Haute vallée de Chevreuse
- les parcs de la zone agglomérée
- les massifs forestiers
- les vallées de la Mauldre et de l'Yvette
- les espaces agricoles constituant des coupures vertes

Des territoires d'action pour la valorisation des espaces naturels au service de la qualité du cadre de vie

- Structurer et requalifier les espaces naturels liés à la Seine et le paysage de sa vallée au service d'un développement maîtrisé
- Valoriser les grands espaces ouverts de l'ouest de l'Île-de-France dans le prolongement de la ceinture verte
- Maîtriser la fréquentation du massif de Rambouillet
- Structurer une trame verte d'agglomération au cœur des zones urbaines denses
- Conforter les actions des PNR en faveur de la maîtrise de l'urbanisation et de la valorisation des espaces naturels

Il s'agit :

- **d'améliorer la gestion et la fréquentation des espaces naturels soumis à la pression de l'urbanisation**
La politique départementale en direction des espaces naturels au contact des franges urbaines doit largement contribuer à assurer leur pérennité chaque fois que l'agriculture n'est plus viable.
- **de favoriser le développement d'un réseau de vélo-routes et de voies vertes**
Il sera défini un programme ambitieux de valorisation des circulations douces structurées autour du réseau départemental de vélo-routes et de voies vertes, et d'espaces dédiés aux activités de loisirs.

> Repenser la gestion patrimoniale de la forêt de Rambouillet

Une stratégie d'aménagement et de gestion patrimoniale doit y être développée pour mieux concilier protection et ouverture au public, notamment sur les sites les plus fréquentés (Vaux de Cernay, Port-Royal,...).

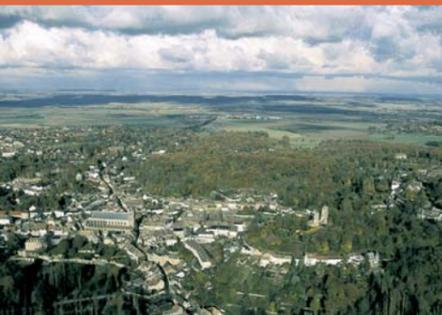
> Permettre la structuration de coulées vertes au cœur des territoires les plus denses

L'objectif poursuivi est le renforcement d'une offre d'espaces de loisirs et de détente au bénéfice des populations citadines et du maillage de liaisons douces.

Ils ont dit...

“ Arrêtons d'étendre la ville à la campagne. Les logements en centre ville sont à favoriser pour ne pas détruire nos espaces verts. ”

[extrait du forum de consultation qui s'est tenu sur internet du 9 janvier au 6 février 2006]



Polariser l'urbanisation sur un réseau de villes et de bourgs, maîtriser l'étalement urbain, stopper le mitage des espaces naturels

LE DIAGNOSTIC

Des territoires ayant chacun leurs spécificités

Les Yvelines connaissent, sur le plan territorial, une diversité de situations allant de la zone urbaine dense (bocles est de la Seine, Saint-Quentin-en-Yvelines) à la zone la plus rurale, (l'ouest et le sud de son territoire). Un tendance néanmoins met en péril cet équilibre : une périurbanisation diffuse et mal maîtrisée.

L'ENJEU

Préserver l'équilibre entre développement urbain et pérennité des espaces naturels

La prise en compte des spécificités territoriales des Yvelines conduit à affirmer un principe de polarisation de l'urbanisation et la nécessité d'un développement hiérarchisé des territoires en fonction de leur vocation et de leurs potentialités.

C'est en concentrant et en hiérarchisant la croissance urbaine sur les territoires les plus stratégiques, et en priorité au sein des deux périmètres d'opérations d'intérêt national (voir cartographie), que le Département des Yvelines entend promouvoir une alternative à la diffusion de l'urbanisation sur l'ensemble du territoire et au mitage des espaces naturels.

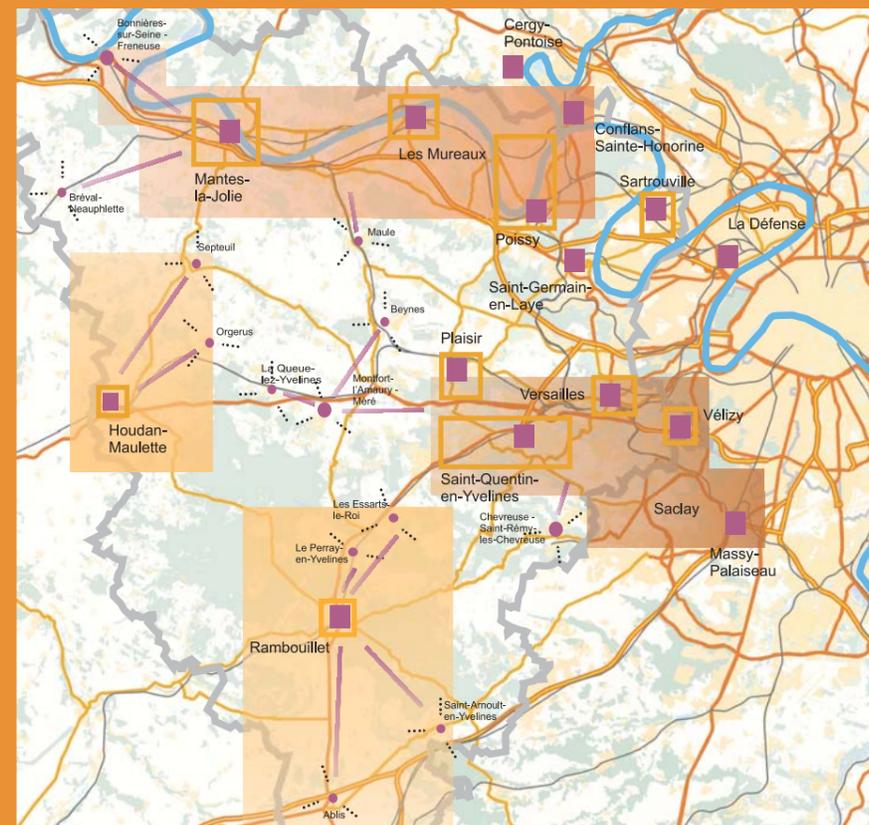
LES ACTIONS

> Concentrer le développement sur les pôles urbains

- **Les pôles majeurs**
Les pôles doivent être les lieux privilégiés du développement de l'urbanisation, dont le bon fonctionnement est directement conditionné à la densité de l'offre d'équipements et de services et à la présence d'axes de communication structurants et de dessertes ferrées performantes.
- **Les pôles aux abords des zones agglomérées et dans la couronne rurale**
Ces pôles doivent accueillir le développement urbain, permettre de conforter l'attractivité de l'offre d'équipements et de services, et ainsi de préserver du mitage les espaces naturels.

> Promouvoir un développement adapté à chaque territoire

- **Impulser des projets urbains structurants sur les deux territoires faisant l'objet d'une opération d'intérêt national (OIN)**
 1. **Le territoire organisé autour de trois grands pôles structurants :**
 - > Saint-Quentin-en-Yvelines
 - > l'Agglomération de Versailles – Vélizy en lien avec Massy – Saclay
 2. **Le territoire situé sur l'axe « Conflans-Sainte-Honorine – Poissy Seine Aval », structuré autour des trois pôles principaux :**
 - > Poissy
 - > Les Mureaux
 - > l'Agglomération de Mantes-en-Yvelines



Carte des Yvelines

Une armature de pôles urbains à renforcer en termes d'offre résidentielle et d'activité économique

- Pôles structurants
- Pôles d'appui
- Conforter les synergies entre pôles
- Polariser le développement rural

Un développement hiérarchisé des territoires pour renforcer les équilibres habitat/emploi

- Intensifier le développement à l'échelle des agglomérations
- Coordonner le développement territorial pour permettre le renforcement des pôles
- Impulser un développement urbain à l'échelle d'un territoire d'envergure régionale

- **Conforter les agglomérations organisées autour d'un pôle structurant au sein des territoires à dominante urbaine, en améliorant l'offre urbaine tant en termes de logement que d'activités économiques, d'équipements et de services**

Les agglomérations concernées :

- > Sartrouville et les communes de la boucle de la Seine
- > Saint-Germain-en-Laye et les communes de sa boucle
- > Plaisir et les communes du sud de la plaine de Versailles

- **Organiser le développement aux abords des zones agglomérées et contribuer ainsi à la maîtrise de l'avancée des fronts urbains**

Les pôles concernés :

- > Bonnières-sur-Seine – Freuseuse
- > Bréval – Neauphlette
- > Montfort-L'Amaury – Méré
- > La Queue-les-Yvelines
- > Beynes – Maule
- > Chevreuse – Saint-Rémy-les-Chevreuse

- **Coordonner le développement des territoires de la couronne rurale, afin qu'il se fasse au bénéfice des pôles d'appui et contribue ainsi à endiguer le phénomène de mitage des espaces naturels**

Les territoires concernés :

- > Rambouillet avec les pôles d'Ablis, de S' Arnoult-en-Yvelines, du Perray-en-Yvelines et des Essarts-le-Roi
- > Houdan-Maulette avec les pôles d'Orgerus et de Septeuil